



Celebrating Courage
Overcoming Harmful Traditional Practices

**CONFERENCE PANAFRICAINNE SUR LA CELEBRATION DU COURAGE ET
L'ELIMINATION DES PRATIQUES TRADITIONNELLES NEFASTES**

**CENTRE DE CONFERENCES DE L'UNION AFRICAINE,
5-7 OCTOBRE 2011, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**CADRE D'ACTION ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT
LES PRATIQUES TRADITIONNELLES NEFASTES**

CADRE D'ACTION ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PRATIQUES TRADITIONNELLES NEFASTES

La Commission de l'UA a organisé, du 5 au 7 octobre 2011 avec l'appui du GIZ, la Conférence panafricaine sur la célébration du courage et l'élimination des Pratiques traditionnelles néfastes.

Le but de la Conférence était de prendre note des efforts déployés, de partager les expériences acquises et de célébrer le courage de bon nombre de femmes, d'hommes et d'organisations qui ont été à l'avant-garde de la lutte pour l'élimination des Pratiques traditionnelles néfastes.

Les participants à la Conférence panafricaine sur la célébration du courage et l'élimination des Pratiques traditionnelles néfastes ont pris note et retenu les priorités suivantes dans le cadre de la lutte contre les Pratiques traditionnelles néfastes:

Stratégies globales et intégrées pour la lutte contre les Pratiques traditionnelles néfastes (PTN)

- 1) une approche globale à volets multiples, basée sur le recours aux valeurs culturelles positives dans le cadre de la lutte contre les PTN et sur des campagnes de sensibilisation aux PTN qui prennent en compte les questions relatives au développement, aux droits de l'Homme, à la santé, à l'éducation et à l'économie, est requise;
- 2) des systèmes intégrés de soins de santé, qui prennent en compte l'accès universel aux services d'hygiène sexuelle et de santé génésique, doivent être créés dans les États membres de l'UA.

Environnement juridique et politique

- 3) les gouvernements jouent un rôle important dans la lutte contre les Pratiques traditionnelles néfastes par la ratification des instruments juridiques internationaux et continentaux, la promulgation d'une législation nationale, l'adoption de politiques et programmes et l'application de la loi ;
- 4) les stratégies légales de lutte contre les Pratiques traditionnelles néfastes doivent être appuyées par le plaidoyer, l'éducation, l'assistance médicale, la sensibilisation des jeunes, des femmes et hommes âgés sur les normes et les lois existantes ainsi que la participation active des chefs religieux et traditionnels qui pourraient jouer un rôle prépondérant dans le changement et grâce à la participation de la société civile.

Autonomisation des femmes

- 5) les réseaux d'associations de défenseurs des droits de la femme et ceux qui les soutiennent doivent bénéficier d'appui et être dotés de moyens qui leur permettent de lutter contre les Pratiques traditionnelles néfastes ;
- 6) les femmes juristes et les militantes doivent être félicitées pour leurs efforts et les plus actives au sein des communautés doivent être identifiées afin d'accélérer la lutte contre les PTN ;
- 7) les femmes doivent s'informer entre elles sur les lois en leur faveur afin de les appliquer pour apporter des changements. Lors des séances d'information et des campagnes de sensibilisation sur les PTN, il importe de cibler plus particulièrement les femmes et les filles qui sont les plus vulnérables à cause de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie. Une assistance particulière doit être accordée aux femmes et aux filles handicapées et à celles vivant dans les situations de conflit et post-conflit y compris les réfugiés et les déplacés internes;
- 8) les programmes doivent prendre en compte les activités économiques qui favorisent l'autonomisation des femmes.
- 9) Il faudra veiller à ce que l'importance de l'instruction des filles et de leur formation en dynamique de la vie soit prise en considération lors de l'élaboration de tout programme.

Recherche

- 10) des études comparatives doivent être menées sur l'impact et la prévalence des Pratiques traditionnelles néfastes au sein des communautés; ces données seront utiles lors du processus d'élaboration des politiques et des lois et au cours des plaidoyers; elles permettront également de mieux comprendre les facteurs qui facilitent l'existence de ces pratiques et la dynamique qui les soutend.
- 11) Des études sur les PTN doivent être entreprises afin d'améliorer la pertinence des stratégies d'intervention ;

Stratégies

- 12) les stratégies qui ont produit des résultats positifs dans le cadre de la lutte contre les Mutilations génitales féminines (MGF) doivent être recensées et mises à disposition, pour être utilisées dans la lutte contre d'autres Pratiques traditionnelles néfastes.

Plaidoyer et sensibilisation

- 13) il importe d'éduquer la masse, en particulier celle qui se trouve dans les zones rurales en vue de les sensibiliser aux questions relatives aux Pratiques traditionnelles néfastes. Les campagnes de sensibilisation peuvent être organisées par le biais de débats dans les écoles, les dispensaires, des débats au sein de la communauté, entre les communautés, des dialogues en famille, ainsi que des discussions informelles inter et intra générationnels. Des documents destinés à l'information, à la formation et à la communication doivent être élaborés à l'intention des groupes cibles spécifiques dans les langues locales;
- 14) Il faut entamer le dialogue sur les valeurs positives, les réalités traditionnelles et les pratiques traditionnelles positives avant de commencer les campagnes de sensibilisation sur les PTN.

Vulgarisation des messages à travers les médias

- 15) il est nécessaire de faire recours aux médias pour le plaidoyer et les campagnes de sensibilisation sur les PTN ainsi que pour la promotion des pratiques traditionnelles positives ;
- 16) les journalistes des médias communautaires, les hommes et les jeunes, y compris les garçons constituent de puissants agents de changement dans le cadre de la lutte contre les PTN ;

Messages

- 17) les personnes vulnérables doivent avoir l'opportunité d'exprimer elles-mêmes leurs préoccupations ;
- 18) des efforts particuliers doivent être déployés afin que les messages et les informations relatifs à la lutte contre les PTN soient traduits dans les langues des communautés locales;
- 19) il importe d'établir des dialogues intergénérationnels qui prennent en compte aussi les jeunes afin qu'ils deviennent les porte-flambeaux de la campagne contre les Pratiques traditionnelles néfastes;
- 20) les chefs religieux doivent prêcher contre ces pratiques étant donné que leur silence les perpétue et les chefs traditionnels et communautaires doivent interdire ces pratiques;
- 21) les enfants, en particulier, ceux qui sont handicapés, doivent avoir aussi l'opportunité d'intervenir dans la lutte contre les PTN.

Coopération dans le cadre de la lutte contre les PTN

- 22) il faudra créer des synergies entre les activités et les organisations menées aux niveaux national, régional, continental et international dans le cadre de la lutte contre les PTN grâce à la mise en place de réseaux aux niveaux des gouvernements et parlements d'une part, et aux niveaux des chefs traditionnels et religieux, des OSC, des Organisations communautaires, des femmes et des jeunes d'autre part;
- 23) la gestion et la coordination par les autorités gouvernementales des partenariats et des programmes avec et entre les organisations de la société civile sont cruciales pour la lutte contre les PTN.
- 24) Il faut maintenir une coordination efficace entre les individus et les organisations grâce à la création de projets et programmes conjoints transfrontaliers afin d'utiliser à bon escient, les compétences et les ressources existantes.
- 25) Il s'avère nécessaire de partager les expériences régionales en matière de lutte contre de MGF grâce, surtout, à des approches basées sur la foi islamique et les droits de l'Homme.

Suivi et évaluation des progrès réalisés

- 26) l'Union africaine doit jouer le rôle de chef de file et confier aux pouvoirs publics la responsabilité d'intégrer, dans leurs législations nationales, les principaux instruments juridiques qu'ils ont ratifiés dans le cadre de la lutte contre les PTN et de promouvoir les droits de la femme, et l'UA doit organiser périodiquement des réunions pour évaluer les progrès accomplis;
- 27) Compte tenu du rôle important que jouent les OSC et les ONG dans le plaidoyer et la prestation de services, il s'avère nécessaire de redéfinir leurs champs d'intervention et d'élaborer un cadre pour l'évaluation de leur performance et pour l'obligation redditionnelle.
- 28) les gouvernements doivent veiller à la mise en place, au niveau national, de mécanismes pour surveiller la prévalence continue des PTN et de mesures pour les combattre.

Actions de suivi

- 29) veiller à la publication et à la diffusion du rapport de la Conférence, du Cadre d'action et des recommandations sur les Pratiques traditionnelles néfastes;
- 30) organiser un atelier pour peaufiner les recommandations en vue de leur mise en œuvre et pour prendre des décisions ;
- 31) organiser des dialogues inter et intra générationnels sur les PTN;

- 32) proposer un point sur les PTN à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence des Ministres de la Culture de l'Union africaine de 2012 ;
- 33) Elaborer des outils et des indicateurs harmonisés pour la recherche sur les PTN;
- 34) mener des études comparatives sur les Pratiques traditionnelles néfastes et identifier cinq priorités dans le cadre de la lutte contre les PTN, devant faire l'objet d'une action concertée au cours des 5 prochaines années.